

DEPOT DES CERTIFICATS DE VIE DES RETRAITES ET RENTIERS RESIDANT EN COTE D'IVOIRE

Le Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) porte à la connaissance des retraités et accidentés du travail bénéficiaires d'une pension de retraite et / ou d'une rente, que l'opération de contrôle annuel de leur existence physique s'effectuera *du 1^{er} septembre au 30 novembre 2021*.

Pour cette campagne, les pièces ci-après sont à fournir obligatoirement :

- La photocopie de la CNI, pour les nationaux ;
- Le certificat de vie qui devra faire mention obligatoire du numéro CNPS salarié et, s'il y a lieu, du numéro bénéficiaire ainsi que de l'adresse téléphonique et / ou électronique ;
- Un certificat de non remariage pour les conjoints survivants (veuves et veufs) ;
- Le titre de résidence délivré par l'ONECI pour les non nationaux.

Les assurés résidant en Côte d'Ivoire et se trouvant dans l'impossibilité de se présenter aux guichets de la CNPS pour des raisons de santé, sont priés d'en informer par tout moyen l'Institution qui procédera à des visites à domicile.

LE DIRECTEUR GENERAL